



# DOCUMENT UNIQUE D'ÉVALUATION DES RISQUES PROFESSIONNELS

## Objectif de la formation

A l'issue de la formation, les stagiaires seront capables de réaliser une évaluation des risques professionnels et de la retranscrire dans un Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels.



### Public cible

Personnels d'établissements publics, privés  
Intervenants extérieurs souhaitant se former

4 à 12 participants

### Prérequis

Aucun prérequis

### Durée

1 à 2 jours

### Références

Art L4121-1 à 3 ; L1152-1 ;  
L1153-1 et L1142-2-1 du Code  
du Travail

### Contenu indicatif

- Réglementation en vigueur
- Connaître les différentes définitions
- Connaître la démarche d'Évaluation des Risques Professionnels (EvRP)
- Annexes obligatoires
- Etude de l'Ed840 de l'INRS et exercices TutoPrev ou sur site client

### Encadrement

- Formateur RSST et Auditeur/Rédacteur DUERP

### Moyens d'animation

- Apport de connaissance
- Echanges interactifs
- Ludopédagogie
- Mise en situation

### Évaluation

- Formative et continue par mise en situation

### Obtention finale

- Certificat de réalisation